

## SÉANCE du 9 juillet 2014

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 9 juillet 2014 à 19heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.  
Convocations transmises le 01 juillet 2014 pour la réunion du 9 juillet 2014.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Alexandre JOUVANCEAU. Samuel JEANNIARD. Isabelle LE MEN. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absente excusée : Marie Christine MORIN (*pouvoir à Jean Luc ROSIER*).

Le procès verbal des deux dernières séances est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Mathilde MAGNIEN a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour.

### 1. PRÉSENTATION DES BUDGETS COMMUNAUX AUX NOUVEAUX ÉLUS

Le Maire fait une présentation résumée des budgets communaux et de la méthode de préparation et d'élaboration en direction des nouveaux élus qui n'ont pas participé à cette tâche réalisée avant les élections. Les grands principes comptables sont rappelés.

### 2. SINISTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le maire expose les faits survenus en juillet 2013 relatifs à une faute lors du renouvellement d'une carte nationale d'identité qui ont obligé l'intéressée et sa famille à annuler leur voyage en Tunisie.

L'assurance de la commune a validé l'existence d'un sinistre et prend à sa charge les seules conséquences directes, à savoir la totalité du coût du séjour pour l'intéressée, mais pas de son mari ni de sa fille.

Sans se substituer à la prise en charge par l'assurance, le Maire propose de débattre sur une possible complémentarité par la commune. Après en avoir délibéré un vote à bulletin secret est demandé par une majorité de conseillers qui se prononcent favorablement avec 14 voix pour et une voix contre. Le débat se poursuit et deux montants sont soumis au vote : 750€ ou bien 900€. Le résultat du vote à bulletin secret donne 9 voix pour la somme de 750€ et 5 voix pour la somme de 900€. Le Conseil Municipal autorise le Maire à adresser un courrier dans ce sens à l'intéressée.

### 3. RAPPORTS DES RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes de Gevrey Chambertin a réuni la commission relative à la gestion des déchets ainsi que celle relative à l'eau et l'assainissement. Les comptes rendus de ces commissions restent à la disposition de tous au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la Communauté de Communes.

### 4. REMBOURSEMENT DE L'ENTREPRISE UTB

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 978.25€ par l'entreprise UTB, responsable d'un préjudice dans la sacristie de l'église et correspondant au montant des réparations réglées par la commune.

### 5. MODIFICATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONDUITE DES ETUDES NECESSAIRES EN VUE DE LA CREATION D'AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

La Commune de Morey Saint Denis a créé un groupement de commandes, par délibération du 04 décembre 2013, avec les communes de Brochon, Chambolle Musigny, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et la communauté de l'Agglomération Dijonnaise, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, pour l'étude et l'élaboration d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). En effet, la Commune souhaite protéger et mettre en valeur une partie de son territoire, dans le cadre de la candidature des « Climats de Bourgogne » à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

## SÉANCE du 9 juillet 2014

L'étude de définition et d'opportunité des protections et des modes de gestion, réalisée par Ponant pour l'association des Climats en 2012, a préconisé aux communes de mettre à l'étude des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine autour des zones centrales.

Dans le cadre d'une démarche de rationalisation, il paraît opportun d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise à permettre tout à la fois des économies d'échelle, une vision d'ensemble et une mutualisation des procédures de commande pour la réalisation d'une étude qui définira la nécessité d'élaborer des AVAP sur 8 communes, dont 3 font parties du Grand Dijon et 5 appartiennent à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, dans l'aire du SCOT du Dijonnais.

Il est à noter que les communes autour de Beaune et de Nuits-Saint-Georges ont créé une plate-forme collaborative sur ce sujet.

Certaines communes n'avaient pas donné suite au projet d'AVAP et la convention jointe à la délibération n'avait pas été signée. Le groupement de commande ne pouvait donc pas fonctionner.

La commune de Chambolle-Musigny a décidé de ne pas participer au groupement de commande.

Il est donc proposé de modifier le groupement de commandes qui sera réalisé entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les communes de Brochon, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, pour l'élaboration d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

De plus, la convention est modifiée pour intégrer des tranches au marché des études AVAP : des tranches fermes pour les diagnostics de chaque commune et des tranches conditionnelles pour les AVAP proprement dites.

Le groupement, dont les conditions de fonctionnement sont définies dans le projet de convention annexé au rapport, a pour objet de coordonner la procédure de consultation des différentes entités, dans le respect des dispositions du Code des marchés publics, et de mutualiser les coûts.

Compte tenu de la nature des prestations et de leur valeur, la procédure qui sera mise en œuvre sera un MAPA (marché à procédure adaptée).

Il est également proposé que la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise soit coordonnateur du groupement et, à ce titre, soit chargée de signer les marchés et de les exécuter.

Le Conseil, après en avoir délibéré et voté avec 9 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, décide :

- de modifier la composition du groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les communes de Brochon, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis, pour mener à bien la mise à l'étude d'AVAP ;
- de désigner la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature, de la notification et de l'exécution du marché ;
- d'approuver le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à ce dossier.

### 6. CONVENTION RTE

Le maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention entre la commune, RTE (réseau de transport d'électricité) FDM (forestiers du monde) et l'ONF (office national des forêts) ayant pour objet de promouvoir la biodiversité ordinaire sous l'emprise de la ligne électrique de 63 KV surplombant la parcelle B6, lieudit « Queue de Hareng » en créant un réseau de mares et de plantation de frênes (taillés en trognes) avec un entretien courant de la végétation. Ce projet recueille un avis favorable unanime.

### 7. DERNIERS PRÉPARATIFS DU 14 JUILLET

Les dernières consignes sont données pour l'organisation du 14 juillet. Le parcours du « Color Day » est tracé. Le feu d'artifice se fera en contre bas pour les fusées à trajectoire haute. Les inscriptions sont arrêtées pour le repas du soir. Rendez vous lundi 14 à 8h30, à la salle des fêtes pour la mise en place.

## SÉANCE du 9 juillet 2014

### 8. MOTION DE L'AMF

Le Maire porte à connaissance l'action de L'AMF (association des maires de France) pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, en la forme d'une motion de soutien, laquelle est proposée à l'approbation de l'ensemble des communes et Communauté de Communes du territoire.

Après débat, un vote à main levée recueille l'unanimité des membres présents et représentés pour soutenir les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### 9. CONSEIL D'ÉCOLE DU 6 JUIN

La conseillère et déléguée de parents d'élèves, Mathilde MAGNIEN donne un compte rendu du dernier conseil d'école.

L'ouverture d'une classe à Chambolle Musigny permet la répartition des effectifs de la façon suivante :

- PS, MS, GS : 20 élèves avec Mme Anissa WACHE, à Morey
- C.P: 14 élèves avec Mme Agnès BEUTIN, à Morey
- CE1, CE2 : 18 élèves avec un poste en attente d'affectation, à Chambolle Musigny
- CM1, CM2 : 19 élèves avec M. Eric PECLET, à Morey.

Beaucoup de sorties et d'activités extrascolaires ont été réalisées.

### QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ faits divers de gendarmerie
- ⇒ réunion ONF avec les garants à refixer
- ⇒ lecture d'une lettre de Mme CASTAGNIER
- ⇒ prochaine réunion du Conseil Municipal le 3 septembre, 19 h.

Séance levée à 23h15. Affiché le 16/07/2014.

## SÉANCE du 9 juillet 2014

SÉANCE du 9 juillet 2014 DELIBERATIONS N° 1 à 9		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU	Isabelle LE MEN	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN  Absente <i>(pouvoir à Jean Luc ROSIER)</i>
Incarnation NOBLOT	Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET	